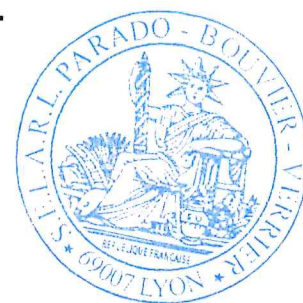


# REGLEMENT DU TIRAGE AU SORT

## « Noël des Turfistes » Dimanche 1<sup>er</sup> Décembre 2024



### ARTICLE 1

L'Association des Courses Hippiques Lyonnaises (ACHL), ayant son siège social, 4-6 avenue Pierre Mendès-France, organise un tirage au sort qui se déroulera lors d'une réunion de courses organisée sur l'hippodrome de Lyon – Parilly, le Dimanche 1<sup>er</sup> Décembre 2024, à partir de 12h00.

### ARTICLE 2

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert aux personnes majeures uniquement. Toute personne participant à titre professionnel (par ex. vacataires de l'ACHL, techniciens de la Fédération Régionale du Centre-Est, personnel de l'AAH, employés du PMU et du Groupe Carrus, indépendants/freelance, tels que vétérinaires, maréchal-ferrant, médecins, infirmiers, ambulanciers, selliers, etc.) ou à titre bénévole (par ex. commissaires de courses) à l'activité de l'hippodrome le jour de la manifestation, ou toutes autres personnes ayant organisé le jeu, ne peuvent y participer.

### ARTICLE 3

Les personnes souhaitant participer au jeu peuvent se procurer un bulletin de participation sur l'hippodrome de Lyon – Parilly et devront le compléter en inscrivant leur nom, prénom, email, téléphone portable et adresse complète. Après avoir accompli cette formalité, ce bulletin devra être déposé dans une urne mise à disposition sur l'hippodrome.

Toute rature ou tout dessin rendront le bulletin nul. Par ailleurs tout bulletin illisible ou incomplet sera également considéré comme nul.

### ARTICLE 4

Les participants doivent déposer leur bulletin de participation dans l'urne mise à disposition à l'accueil de l'hippodrome.

L'heure limite de dépôt du bulletin est fixée au départ de la 5<sup>ème</sup> course. Il ne sera accepté qu'un seul bulletin de participation par personne. Si deux (2) bulletins sont engagés par le même participant (même nom et même prénom), ils seront considérés comme nuls.

### ARTICLE 5

Il sera procédé, le Dimanche 1<sup>er</sup> Décembre 2024, à l'issue de la 5<sup>ème</sup> course du programme, à huit (8) tirages au sort qui permettront de désigner les gagnants des différents lots en jeu, parmi l'ensemble des bulletins de participation ayant été déposés dans l'urne. Les bulletins seront tirés au sort par un représentant de l'Association des Courses Hippiques Lyonnaises ou une main innocente désignée dans le public.

Le nom des gagnants sera annoncé au micro sur le podium au sein du rond de présentation, immédiatement lors du tirage au sort. En cas d'absence, une tentative d'appel sur le téléphone portable du représentant légal accompagnant sera effectuée.

Si la tentative échoue, le lot sera remis en jeu sans que le gagnant n'ayant pu être joint ne puisse se prévaloir d'un quelconque préjudice et/ou d'une indemnisation.

A l'heure de l'annonce du gagnant, la présence du lauréat est indispensable dans le hall des paris pour bénéficier du lot. Le lauréat doit être joignable et disponible sur l'hippodrome.

Aussi, en cas de forfait ou de non présence sur l'hippodrome, l'ACHL s'autorisera à procéder dans les deux (2) minutes qui suivent le premier tirage au sort, à un autre ou plusieurs autres tirage(s) au sort pour désigner un(e) lauréat(e) présent(e) sur l'hippodrome de Lyon – Parilly.

La remise du lot au gagnant est subordonnée à la qualité de participant telle que définie à l'article 2, sous réserve de la preuve de son identité.

En participant au tirage au sort, les lauréat(e)s accepte expressément d'être photographié(e)s sur l'hippodrome par l'ensemble des photographes accrédités et autorise l'utilisation de son image à des fins de promotion et de communication, entre autres.

#### ARTICLE 6

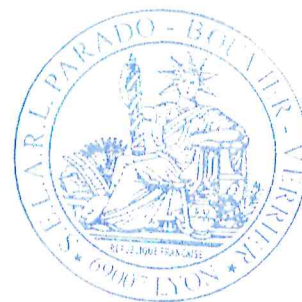
Il sera mis en jeu pour le tirage au sort huit (8) lots.

Description des lots :

1. Un (1) kit expérience à valoir sur l'hippodrome de Vincennes à l'occasion du Prix d'Amérique (dimanche 26 janvier 2025) incluant : deux (2) entrées le samedi 25, deux (2) tickets food-truck au "Village Américain", deux (2) tickets repas le samedi soir (hors boisson), une (1) nuit d'hôtel\*\* avec petit déjeuner, deux (2) entrées pour le Prix d'Amérique avec accès à l'espace des Balances le dimanche 26, deux (2) tickets food-truck, une (1) place de parking, deux (2) bonnets, deux (2) écharpes, deux (2) chèques-paris d'une valeur de cinq (5) euros. **Valeur totale du lot : 400€ TTC.** \*Le transport aller-retour entre le lieu de résidence du gagnant et l'hippodrome de Vincennes sont à la charge du gagnant.
2. Une (1) hospitalité pour deux (2) personnes sur l'hippodrome de Cagnes à l'occasion du Grand Criterium de vitesse (dimanche 9 mars 2025) incluant : une (1) nuit d'hôtel\*\*\* en chambre double avec petit déjeuner, deux (2) chèques-paris de cinq (5) euros, un (1) repas au restaurant panoramique (entrée + plat + dessert, sans boissons), deux (2) entrées pour la réunion de courses à l'hippodrome. **Valeur totale du lot : 350€ TTC.** \*Le transport aller-retour entre le lieu de résidence du gagnant et l'hippodrome de Cagnes-sur-Mer sont à la charge du gagnant.
3. Un (1) Pack Découverte pour deux (2) personnes sur l'hippodrome de Parilly valable jusqu'à juin 2025 incluant par personne : une (1) entrée accès balances, deux (2) chèques-paris d'une valeur unitaire de deux (2) euros, un (1) menu complet (entrée + plat + dessert, sans boissons), une (1) coupe de champagne au restaurant panoramique, un (1) tour en voiture suiveuse, une (1) visite des coulisses et une (1) invitation pour revenir sur l'hippodrome. **Valeur unitaire du lot : 180€ TTC.**
4. Une (1) enceinte Bluetooth. **Valeur unitaire du lot : 100€ TTC.**
5. Un (1) brunch hippique pour deux (2) personnes incluant par personne : une (1) entrée sur l'hippodrome, un (1) chèque paris de 2€, une (1) entrée gratuite pour revenir sur l'hippodrome, des goodies. **Valeur totale du lot : 80€ TTC.**
6. Deux (2) places pour le match de rugby LOU – Cardiff le samedi 7 décembre 2024 à 16h15 au Matmut Stadium, en deuxième catégorie. **Valeur unitaire du lot : 70€ TTC**
7. Un (1) lot supporter Hippodromes de Lyon incluant : une (1) casquette, une (1) gourde et une (1) écharpe. **Valeur totale du lot : 60€ TTC**
8. Un (1) jeu de société « Ticket Gagnant ». **Valeur unitaire du lot : 25€ TTC**

Chaque gagnant tiré au sort recevra en plus de son lot :

- Vingt-cinq euros (25€) en chèques-paris (TVA non-applicable)
- Deux (2) entrées gratuites aux Hippodromes de Lyon en 2025
- Une (1) carte de fidélité « les Hippodromes de Lyon »



#### ARTICLE 7

Il ne sera pas possible de demander l'échange du lot mis en jeu contre un autre lot ou contre des espèces.

#### ARTICLE 8

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler, de proroger le jeu, de modifier une, plusieurs ou la totalité des modalités du jeu ainsi que de remplacer tout ou partie des lots par des lots de valeur équivalente, si les circonstances l'exigent.

Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

#### ARTICLE 9

Conformément à l'article 27 de la loi informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant en envoyant un courrier à l'adresse du jeu.

## **ARTICLE 10**

Toute contestation éventuelle sur l'interprétation du présent règlement sera tranchée uniquement par la société organisatrice, ASSOCIATION DES COURSES HIPPIQUES LYONNAISES. Il ne sera répondu à aucune démarche écrite ou verbale concernant le mécanisme de l'évènement ou l'interprétation du règlement.

Conformément aux dispositions de l'article 2254 du Code civil, toute action des candidats à l'encontre de la société organisatrice résultant de la validité, de l'interprétation, l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du règlement se prescrira dans un délai d'un an à compter de la remise des lots.

Le présent règlement (en ce compris son interprétation et tous litiges en découlant) est régi par le droit français. Tout litige susceptible de résulter de la validité, de l'interprétation, l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du règlement sera soumis aux Tribunaux Civils de Lyon.

## **ARTICLE 11**

Le présent règlement est déposé en la SELARL PARADO-BOUVIER-VERRIER, commissaires de justice associés à Lyon 7ème, 90 rue de Marseille.

Il est consultable gracieusement sur le site [www.huissier-rhone-lyon.com](http://www.huissier-rhone-lyon.com) par tout internaute disposant d'une connexion illimitée de type fibre, câble, réseau ou tout autre type de connexion n'entraînant pas de surcoût pour cette consultation.

Il peut être envoyé gratuitement sur simple demande auprès de l'ASSOCIATION DES COURSES HIPPIQUES LYONNAISES – 4-6 AVENUE Pierre Mendès-France – 69500 Bron (timbre remboursé au tarif lent sur demande écrite).

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière des clauses du présent règlement.









# TIRAGE AU SORT

## Dimanche 1er Décembre 2024

### 8 lots à gagner\*

Nom\* : ..... Prénom\* : .....

Téléphone\* : ..... E-mail\* : .....

Date de Naissance\* : ..... Adresse\* : .....

Code Postal\* : ..... Ville\* : .....

Connaissance de l'événement :  Site Internet  Réseaux Sociaux  Affichage Urbain  Bouche-à-Oreille

J'accepte de recevoir par email les actualités de l'Association des Courses Hippiques Lyonnaises \* : **Mentions Obligatoires**

Deposez ce bulletin dans l'urne à l'accueil  
Tirages au sort après la 5ème course

Seuls les bulletins entièrement  
complétés seront pris en compte



\* Huit (8) lots sont mis en jeu. Un (1) kit expérience à valoir sur l'hippodrome de Vincennes à l'occasion du Prix d'Amérique (dimanche 26 janvier 2025) incluant : deux (2) entrées le samedi 25, deux (2) tickets food-truck au "Village Américain", deux (2) tickets repas le samedi soir, (hors boissons), une (1) nuit d'hôtel\*\* avec petit déjeuner, deux (2) entrées pour le Prix d'Amérique avec accès à l'espace des Balances le dimanche 26, deux (2) tickets food-truck, une (1) place de parking, deux (2) bonnets, deux (2) écharpes, deux (2) chèques-païs d'une valeur de cinq (5) euros. Valeur totale du lot : 400€ TTC. Une (1) hospitalité pour deux (2) personnes sur l'hippodrome de Cagnes à l'occasion du Grand Critérium de vitesse (dimanche 9 mars 2025) incluant une (1) nuit d'hôtel\*\*\* en chambre double avec petit déjeuner, deux (2) chèques-païs de cinq (5) euros, un (1) repas au restaurant panoramique (entrée + plat + dessert, sans boissons), deux (2) entrées pour la réunion de courses à l'hippodrome. Valeur totale du lot : 350€ TTC. \* Le transport aller-retour entre le lieu de résidence du gagnant et l'hippodrome de Cagnes-sur-Mer sont à la charge du gagnant. Un (1) Pack Découverte pour deux (2) personnes sur l'hippodrome de Parilly valable jusqu'à juin 2024 incluant par personne : une (1) entrée accès balances, deux (2) chèques-païs d'une valeur unitaire de deux (2) euros, un (1) menu complet (entrée + plat + dessert, sans boissons), une (1) coupe de champagne au restaurant panoramique, un (1) tour en voiture suivie, une (1) visite des coulisses et une (1) invitation pour revenir sur l'hippodrome. Valeur unitaire du lot : 180€ TTC. Une (1) enceinte Bluetooth. Valeur unitaire du lot : 100€ TTC. Un (1) brunch hippique pour deux (2) personnes incluant par personne : une (1) entrée sur l'hippodrome, un (1) entrée gratuite pour revenir sur l'hippodrome, des goodies. Valeur totale du lot : 80€ TTC. Deux (2) places pour le match de rugby LOU - Cardiff le samedi 7 décembre 2024 à 16h15 au Marmot Stadium, en deuxième catégorie. Valeur unitaire du lot : 70€ TTC. Un (1) lot supporter Hippodromes de Lyon incluant une (1) casquette, une (1) gourde et une (1) écharpe. Valeur totale du lot : 60€ TTC. Un (1) jeu de société « Ticket Gagnant ». Valeur unitaire du lot : 25€ TTC. Chaque gagnant tiré au sort recevra en plus de son lot : vingt-cinq euros (25€) en chèques-païs (TVA non applicable), deux (2) entrées gratuites aux Hippodromes de Lyon en 2025, une (1) carte de fidélité « les Hippodromes de Lyon ». Jeu gratuit sans obligation d'achat.

L'Association des Courses Hippiques Lyonnaises, située au 4-6 avenue Pierre Mendès-France 69500 BRON, est responsable du traitement des données personnelles. En application du Code de la Consommation, le règlement du jeu est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de l'Association des Courses Hippiques Lyonnaises. Les coordonnées des participants et des gagnants seront traitées conformément aux dispositions de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée à compter du 25 mai 2018 en application du règlement général sur la protection des données. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de radiation, d'opposition ou de limitation au traitement, ainsi qu'un droit à la portabilité de ses données, qu'il peut exercer sur simple demande à l'adresse du jeu-concours : ACHL\_4-6 avenue Pierre Mendès-France, Case 34, 69676 BRON Cedex. Le règlement du présent jeu est déposé en l'étude de la S.E.L.A.R.L. PARADO - BOUWER - VERRIER, commissaires de justice associés à Lyon 7ème, 90 rue de Marseille.

